

## Grande-Bretagne – Du colza contenant des OGM, interdits dans l'UE, a été semé

Par Christophe NOISETTE

Publié le 05/11/2015



Le ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Department for Environment Food and Rural Affairs, DEFRA) a annoncé le 28 octobre 2015, que son service en charge de l'inspection des OGM [\[1\]](#) confirmait la présence de semences génétiquement modifiées dans un lot de semences de colza conventionnel importé de France.

Les semences transgéniques ont été semées « *dans 23 lieux sur de petites parcelles* », en Angleterre et en Écosse, « *principalement dans les parcelles destinées à l'expérimentation en vue de l'inscription officielle de nouvelles variétés* ». Les autorités ont été informées par une entreprise

semencière, sans plus de précision, indique le communiqué de presse du gouvernement, qui avait testé un lot de semences importées pour détecter une éventuelle présence d'OGM. Toujours selon les informations fournies par le gouvernement, cette entreprise « *coopère pour s'assurer de la destruction de toutes les plantes concernées* », et précise que les lots qui n'ont pas été semés ont été « *rappelés* ». Aucune explication quant à l'origine de cette présence plus que problématique dans de tels champs n'a été fournie par le DEFRA.

Afin de rassurer sa population, le gouvernement prend soin de souligner « *qu'il n'y a pas de risques pour les cultures voisines ou pour l'environnement au sens large car les plantes en question ne fleuriront pas avant le prochain printemps* ». Il oublie cependant de mentionner que les graines de colza ont une capacité germinative longue : celles qui n'ont pas éclos lors de ce semis pourront donc le faire plusieurs années plus tard...

Le colza GM est interdit à la culture sur le territoire de l'Union européenne et en Suisse. Il est autorisé, en revanche, pour l'importation. En Suisse, du colza GM, présent dans des cargaisons de blé canadien [2] a été retrouvé le long de certaines voies ferrées.

Rappelons aussi que la France est, d'après le GNIS [3], le premier producteur mondial de graines de colza (35%), devant le Canada, la Chine et l'Inde.

Interrogé par Inf'OGM, le DEFRA nous a précisé que l'entreprise française exportatrice était la RAGT. Laurent Guerreiro, directeur général de cette entreprise semencière [4] a répondu de façon relativement évasive à nos questions. Il s'est contenté de nous donner quatre éléments d'information : RAGT n'a jamais travaillé avec des événements transgéniques sur du colza ; les semences incriminées ont bien été produites dans des champs en France ; RAGT se « *félicite des procédures internes qui ont permis de mettre en évidence cette présence fortuite* » ; et les autorités compétentes sont en train de faire des analyses des échantillons que RAGT a fournis (qui devraient permettre de déterminer le taux de présence, et la nature de l'événement transgénique). Il n'a pas voulu ou pu nous donner une explication de cette présence qui reste, précise-t-il, cantonnée « *à quelques grammes* ».

Quelle sera la nature de l'enquête des autorités ? Permettra-t-elle de vérifier que ces colzas GM ne se sont pas aussi retrouvés par inadvertance dans des champs français ? Des questions auxquelles Inf'OGM s'efforcera de répondre... dans la mesure où ces autorités accepteront de communiquer et d'être transparentes.

Rappelons que RAGT a développé des semences de maïs transgénique MON810 dites YieldGard, [5] [6], sous licence de Monsanto dans les années 2000. Et RAGT, en lien avec l'entreprise Bayer CropScience, vend des semences de colza et de tournesols Clearfield, c'est-à-dire rendues résistantes à un herbicide par mutagénèse.

---

[1] <http://www.gm-inspectorate.gov.uk/>

[2] [Christophe NOISSETTE, « SUISSE - Graines viables de colza OGM importées avec du blé canadien », Inf'OGM, 7 septembre 2015](#)

[3] [http://www.gnis.fr/files/statistiques/Fiches\\_filières/FF\\_2015\\_colza\\_web.pdf?id=927508](http://www.gnis.fr/files/statistiques/Fiches_filières/FF_2015_colza_web.pdf?id=927508)

[4] Précédemment responsable du pôle biotechnologies chez Arvalis-Institut du végétal, il a notamment été impliqué dans le programme Breedwheat (qui regroupe des instituts de recherche publique et des entreprises comme Limagrain, RAGT, Caussades semences, Syngenta)

[5] comme HEXXER YG. <http://www.gnis.fr/index/action/page/id/257/var/HEXXER%20YG/esp/MAIS>. A noter que sur le site du GNIS, la fiche consacrée à cette variété HEXXER YG ne précise par qu'il s'agit d'une semence transgénique

[6] [Christophe NOISETTE](#), [Pauline VERRIERE](#), « [Les moratoires des pays européens sur le maïs MON810 sont-ils menacés ?](#) », *Inf'OGM*, 27 mai 2011

---

Adresse de cet article : <https://infogm.org/grande-bretagne-du-colza-contenant-des-ogm-interdits-dans-lue-a-ete-seme/>